Nations Unies

S/PV.6682



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6682e séance

Mardi 13 décembre 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Pankin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Jaber
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Wilson

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

11-63469 (F)





La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 13 du Statut de la Cour internationale de Justice, afin de pourvoir le siège restant qui deviendra vacant le 5 février 2012.

La liste des candidats indiquant les groupes nationaux par lesquels chaque candidat a été présenté figure dans le document S/2011/453.

Les 10 et 22 novembre, le Conseil a procédé à huit tours de scrutin au total. Aujourd'hui, le Conseil va procéder au neuvième tour de scrutin.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un mémorandum du Secrétaire général, publié sous la cote S/2011/452, décrivant la composition actuelle de la Cour et indiquant la procédure à suivre pour l'élection.

Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

> « Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité. »

La majorité requise au Conseil est de huit voix.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant les noms des deux candidats restants. Aucun retrait de candidature ne sera accepté une fois que les bulletins de vote auront été distribués. Cependant, il sera possible de retirer sa candidature entre les tours de scrutin.

Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Seuls les deux candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles.

Je rappelle aux membres qu'il est spécifié au paragraphe 10 du mémorandum du Secrétaire général que : « [c]haque électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum pendant le premier tour de scrutin ». Étant donné que le Conseil va maintenant voter pour élire le membre restant de la Cour internationale de Justice, tout bulletin de vote contenant le nom de plus d'un candidat sera déclaré nul.

Je rappelle au Conseil que, conformément aux pratiques établies, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

Lorsqu'un candidat aura obtenu la majorité requise des voix dans le Conseil de sécurité, j'informerai le Président de l'Assemblée générale du résultat. Je prierai le Conseil de continuer à siéger en attendant de recevoir du Président de l'Assemblée générale le résultat du vote à l'Assemblée.

À la 6551[e] séance du Conseil, les délégations du Gabon et du Nigéria avaient été choisies pour assumer les fonctions de scrutateur. La délégation du Gabon ne pouvant pas assumer les fonctions de scrutateur aujourd'hui, les délégations de l'Afrique du Sud et du Nigéria ont été invitées à assumer les fonctions de scrutateur. J'invite les scrutateurs à prendre place aux tables qui se trouvent derrière la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M[me] Aguwa (Nigéria) et M. Laher (Afrique du Sud) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en russe*) : Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection du membre restant de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder au neuvième tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

*   *   *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

*   *   *

Le Président (*parle en russe*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité. Le Conseil continue de siéger.

*   *   *

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
Mme Julia Sebutinde	9
M. Abdul G. Koroma	6

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 84e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, la candidate suivante a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale : Mme Julia Sebutinde. »

(*l'orateur reprend en russe*)

Par conséquent, la même candidate a obtenu la majorité absolue requise des voix dans le Conseil et dans l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'étant mis d'accord sur la même candidate, les juristes suivants sont élus membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2012 : M. Giorgio Gaja, M. Hisashi Owada, Mme Julia Sebutinde, M. Peter Tomka et Mme Xue Hanqin. Je saisis cette occasion pour les féliciter chaleureusement et leur souhaiter plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles ils ont été élus.

Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à remercier les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 10.